

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 mai 2021

Présents : Jean-Claude ARDISSON, Bruno BLAIN, Jean-Jacques CORNAND, Jean-Guy DRAMAIX, Chantal DUMAS, Luc LUCIANO, Laurence MARCHAL, Alain NOUVEL, Jérôme MILLET, Catherine MORIN, Christian THIRIOT.

Christian THIRIOT : le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. Il rappelle que cette assemblée délibérante est ouverte à un public restreint, limité à 3 personnes entre 18h30 & 19h (le public étant invité à quitter la salle à 19heures dans le respect du couvre-feu).

Laurence MARCHAL est désignée secrétaire de séance.

1. Décision modificative sur imputation budgétaire des créances douteuses : Il s'agit d'une modification comptable destinée à faire passer l'imputation budgétaire du chapitre 042 (Opérations d'ordre entre section) au chapitre 68 (Dotations aux provisions). Cette opération ne modifie pas le budget de fonctionnement voté le 7 avril dernier. **Vote à l'unanimité.**
2. Re-délibération sur transfert compétence PLUi à CC-BDP : la loi prévoit que 25% des communes représentant au moins 20% de la population peuvent s'opposer à ce transfert. Cependant, ce transfert initialement prévu pour rentrer en vigueur au 01/01/2021 a fait l'objet d'un report dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. La nouvelle échéance est fixée au 1^{er} juillet 2021. Les communes de l'intercommunalité peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens entre le **1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021**. Les communes qui ont déjà délibéré pour s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2021 (c'est le cas pour notre commune) sont invitées à renouveler leur décision dans le nouveau délai imparti. Le conseil municipal, **décide à l'unanimité**, de confirmer son vote du 20 novembre 2020 et s'oppose au transfert.
3. Décision à prendre sur adhésion et convention avec le CAUE pour accompagner la mairie sur ses projets d'aménagements.

Résultats des votes : Adhésion au CAUE, **Pour : 10 - Abstention : 1**
Convention d'accompagnement, **Pour : 10 - Abstention : 1**
Montant global : 2566 € (inscrit au budget 2021). La commission « Urbanisme - Aménagement rural » sera associée à l'élaboration des projets.

4. Décision à prendre sur convention commune/CC-BDP relative à l'ouverture au public des itinéraires de randonnées sur des parcelles appartenant à la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la signature de cette convention avec la CC-BDP pour les pratiques de randonnées pédestres, VTT et randonnées équestres.

5. Choix des intervenants pour :

travaux d'aménagement à la carrière
débroussaillage pour l'amélioration des champs de vues des chemins communaux.

Carrière : devis Patrick DUMAS, 2 000 € HT - **Vote Pour : 10** (Chantal DUMAS ne prend pas part
Au vote)

Amélioration champs de vues : devis GAEC, 1 800 € HT - **Vote Pour : 9**
(Bruno BLAIN & Jérôme MILLET ne prennent pas part au vote).

6. Reversement de la dotation voirie 2021 à la CC-BDP

La répartition budgétaire de l'année 2020 est reconduite à l'identique pour 2021 ce qui se traduit pour la commune de Beauvoisin ainsi :

Département	12 656,00 €
CC-BDP	2 269,24 €
FC TVA	2 928,77 €
Total TTC	17 854,01 €
Reste sur enveloppe 2020	9 628,87 €
Global TTC	27 482,88 €

Dont	
Honoraires	961,90 €
Travaux 2021	26 520,98 €

Vote pour le transfert intégral à la CC-BDP : **unanimité**

7. Transfert chemin de Pré Chauvin dans la voirie CC-BDP

Objectif : inclure les travaux de remise en état de ce chemin desservant la « guinguette » dans l'enveloppe CC-BDP affectée à la commune. Le tronçon prévu est la partie allant de la route départementale jusqu'à l'entrée aire de pique-nique, vigne « Roger ». Vote pour le transfert du chemin : **unanimité**

8. Dossier de permis de construire sur parcelle B318, chemin de « Milmande »

Il s'agit d'un dossier de permis de construire pour une maison individuelle en résidence principale, déposé en mairie le 3 Mai. A l'examen des documents fournis, l'avis transmis à la DDT est favorable.

Questions diverses

Aménagement parking « Les Jonchiers » et stationnement gênant.

Ce point a aussi été évoqué en commission « Cadre de vie-Vie locale ». Pour désengorger le stationnement à l'intérieur du hameau où les espaces sont réduits, il est possible d'aménager une zone de parkings dans le secteur du hameau où la voirie est beaucoup plus large, située après l'abri bus et le local des déchets. Cette zone de parking pourrait être élargie pour ne pas entraver la circulation des véhicules sur la route départementale et sécurisée par la pose d'une barrière neuve en remplacement de la barrière actuelle très endommagée.

Ce projet nécessite également de réglementer le stationnement des poids lourds de l'entreprise locale.

Tous ces éléments ont été présentés au Responsable de la voirie départementale que nous avons sollicité. Nous avons formulé une demande de rencontre sur place.

Élections Départementales et Régionales des 20 & 27 juin. Ce double scrutin, dans le respect des gestes barrières, impose une organisation plus contraignante pour la mairie :

- Mairie exceptionnellement ouverte le 14 mai pour permettre les inscriptions sur les listes électorales
- Un besoin accru d'assesseurs pour la tenue des 2 bureaux de vote. Appel aux élus pour les permanences (en l'état actuel) :

Créneaux	Assesseurs
8h -10h	Bruno Blain, Jean-Jacques Cornand, Luc Luciano
10h - 12h	Jean-Guy Dramaix, Laurence Marchal, Jean-Claude Ardisson
12h - 14h	Jérôme Millet, Catherine Morin,
14h - 16h	Chantal Dumas
16h - 18h	Jean-Jacques Cornand, Luc Luciano

Appel est lancé aux électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune qui peuvent être assesseurs.

Président des 2 bureaux de vote : Christian Thiriot.

Informations :

Judi 13 mai : présence du maire à la cérémonie annuelle d'hommage aux martyrs du 22 février 1944 à Izon, Eygalayes et Séderon.

Vendredi 21 mai : présence du maire pour le fleurissement de la stèle rappelant la rafle des juifs à Buis le 21 mai 1944.

Vendredi 21 mai : présence de Bruno Blain et de Jean-Claude Ardisson à l'inauguration départementale des travaux d'aménagement entrepris à l'aire de décollage des parapentes, col de Milmandre.

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la mairie :
www.beauvoisin-drome.fr*

Vu pour être affiché le 17 mai 2021 conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 17 mai 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

